

La ville de Shippagan possède un ensemble de bâtiments anciens qui représente un atout supplémentaire pour l'étude et la compréhension du milieu bâti, mais également à ce qui à trait au développement du milieu humain et économique de la municipalité.

C'est donc dans un esprit de mise en valeur et de protection du patrimoine architectural que cette étude a été réalisée.

Shippagan possède une richesse patrimoniale indéniable. Il existe en effet des bâtiments de types résidentiel et commercial qui témoignent fièrement du passé de la municipalité.

Ils sont en majorité situés près du centre-ville et sont en assez grand nombre pour permettre d'identifier une zone urbaine à caractère patrimonial. Cette zone se démarque des nouveaux développements et pour conserver cet ensemble urbain, la municipalité de Shippagan doit la reconnaître, protéger et la mettre en valeur. La plupart des édifices reflètent la fierté de leur propriétaire et sont en bon état.

Les bâtiments les plus anciens du centre-ville de Shippagan ont été construits à partir de la seconde moitié du 19^{ième} et au début du 20^{ième} siècle. Très grands, ces édifices répondaient aux besoins des familles nombreuses du temps.

Lors de la fondation de Shippagan, le type de résidences qui était à la mode et connu des bâtisseurs de l'époque était de style vernaculaire et pittoresque. Les styles d'architectures anglophones tel que; les structures victorienne, néo-gothique, géorgienne, édouardienne et néo-classique, se sont par la suite graduellement imposé jusqu'à l'arrivée du style boomtown au tournant du 20^{ième} siècle. L'architecture de Shippagan a aussi été influencée par le style français avec mansarde.

Dans la présente recherche douze sites ont été répertoriés. Les critères de sélections ont été définis en fonction du type de propriété. Soit, à caractère institutionnel, commercial et finalement demeure ancienne. Pour chaque critère, une première sélection de propriétés dans l'ensemble des sites de la ville a été réalisée.

En ce qui concerne les institutions religieuses, l'église anglicane fut retenue. Parmi les sites commerciaux de la municipalité, la Tabagie centre-ville, l'édifice commercial appartenant à Monsieur Henri Thériault, et finalement le magasin Entreprises de Shippagan. Les demeures anciennes appartenants à Monsieur Louis-Philippe DeGrâce, Monsieur Joseph Dominique

Gauthier, Monsieur Jean-Marc DeGrâce, Monsieur Éliar Mallet, Madame Yvonne Rioux, Madame Ginette Duguay et Madame Eugénie Mallet furent retenues soit en fonction de leur ancienneté, de leur apport ethnologique ou historique envers la communauté.